

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 9

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Mme Danièle SCHATTEL), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par M. Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Mme Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Mme Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (représentée par M. Guy LOURMEDE), M. Frédéric GENRIES (représenté par Mme Jessie COTTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par M. Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

38 – 12 décembre 2023

38. Avenant à la convention Petites Villes de Demain valant Convention Opération de Revitalisation (ORT)

Rapporteur : Madame Danielle SCHATTEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 15 du 12 décembre 2022 du Conseil municipal de Moissac approuvant la convention d'adhésion Petites Villes de Demain ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Terres des Confluences en matière d'aménagement de l'espace et de politique de la ville ;

Vu la délibération n° B06/2021-2-2 du Bureau Communautaire du 22 juin 2021 approuvant la convention d'adhésion Petites Villes de Demain ;

Vu la délibération n°12/2022 – 22 du Conseil communautaire approuvant la convention cadre Petites de Villes de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

Vu la délibération n° 06/2023 – 3 du Conseil communautaire approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes Terres des Confluences ;

Considérant que la commune de Moissac et la communauté de communes sont lauréates signataires du programme national Petites Villes de Demain ;

Considérant que la commune de Castelsarrasin et la communauté de communes sont lauréates signataires du programme national Action Cœur de Ville ;

Considérant qu'il convient d'établir un avenant pour la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire, afin d'y intégrer une zone sur la commune de Castelsarrasin,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation du Territoire telle qu'annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondante.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 décembre 2023

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :